



- LE DOLMEN -

M) en ligne le 23/02/24

MAIRIE DE LURIECQ

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE de la COMMUNE de LURIECQ

Le Maire de la Commune de LURIECQ,

Vu le Code des Communes,

Vu la demande d'arrêté de circulation émise par l'entreprise RAMPA ENERGIES 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par M. MOREL Jean-Baptiste afin d'effectuer des travaux d'enfouissement d'une ligne HTA, sur la RD 498 à l'intérieur du bourg, de l'entrée côté St Bonnet le Château jusqu'à la sortie en direction de St Marcellin en Forez, à compter du 26 février 2024 pour une durée de 15 jours,

Vu l'avis favorable du président du Département de la Loire du 06 décembre 2023,

Considérant qu'il appartient d'assurer la sécurité publique, et donc de mettre en place une signalisation adaptée,

ARRETE

Article 1:

La signalisation sera réglementée au droit du chantier de la façon suivante :

- La circulation sera alternée sur la RD 498 à l'intérieur du bourg, de l'entrée côté St Bonnet le Château jusqu'à la sortie en direction de St Marcellin en Forez, à compter du 26 février 2024 pour une durée de 15 jours.
- La signalisation sera régulièrement mise à jour en fonction de l'avancée du chantier.
- La circulation des véhicules sera réglementée conformément au « guide Technique de l'exploitation sous chantier – Les Alternats », par feux tricolores.
- La circulation sera limitée à 30 km/h au droit du chantier.
- Monsieur MOREL Jean-Baptiste (Tel : 07 89 24 78 97) est chargé de fournir, de mettre en place, maintenir la signalisation adéquate.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- aux Services de Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers,

Article 3 : La population sera avertie par affichage.

Fait à LURIECQ, le 23 février 2024

Le Maire : Alain LIMOUSIN.

